



Conférence parlementaire internationale

Les parlements, les minorités et les peuples autochtones : participation effective à la vie politique

31 octobre - 3 novembre 2010

Tuxtla Gutiérrez, Chiapas (Mexique)

Note d'information générale

Le droit de participer à la prise de décisions est consacré par de nombreux textes internationaux parmi lesquels la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (résolution 47/135 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1992) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295 de l'Assemblée générale du 13 septembre 2007).

Nombre de situations de par le monde montrent qu'il est indispensable que les minorités et les peuples autochtones soient suffisamment représentés dans l'élaboration des politiques et des décisions qui concernent la société pour rompre le cycle de discrimination et d'exclusion dont ces groupes sont victimes, avec pour conséquence une pauvreté disproportionnée et l'impossibilité de jouir pleinement de nombreux droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

Pourtant, dans bien des cas, les minorités et les peuples autochtones continuent à être exclus des décisions, y compris au Parlement national. L'un des critères permettant de reconnaître un parlement démocratique est pourtant qu'il doit refléter la diversité sociale de la population. Un parlement qui n'est pas représentatif de l'ensemble de la société entraîne chez certains groupes sociaux et communautés le sentiment d'être désavantagés dans le processus politique, voire tout simplement d'être exclus, ce qui n'est pas sans conséquences pour la stabilité du système politique et de la société en général.

Objectifs de la conférence

La conférence sera consacrée principalement aux moyens de surmonter les obstacles à la participation effective des minorités et des peuples autochtones à la vie politique. Elle visera précisément à :

- encourager les parlements à adopter des résolutions ou des motions reconnaissant la diversité au sein de leurs sociétés en matière de race, d'appartenance ethnique, de religion et de langue, et l'importance de refléter cette diversité dans les institutions publiques telles que le Parlement,
- encourager les Etats à prendre des mesures, notamment des mesures spéciales, pour mettre fin à la discrimination et garantir la participation effective des minorités et des peuples autochtones à la prise de décisions, entre autres au Parlement,
- rappeler que les minorités et les peuples autochtones ont le droit de participer de manière

Conférence organisée conjointement par l'Union interparlementaire, le Congrès mexicain et le Gouvernement de l'Etat du Chiapas, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Experte indépendante des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités et Minority Rights Group International

effective à chacune des étapes de l'élaboration et de l'adoption de ces mesures, l'accent devant être mis en particulier sur l'intégration d'une dimension genre.

Ce faisant, la conférence tiendra compte des recommandations du Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités consacré au thème des minorités et de leur participation effective à la vie politique¹ ainsi que de l'étude sur le droit des peuples autochtones à participer aux décisions réalisée par le Mécanisme d'experts sur le droit des peuples autochtones².

Résultats attendus

La Conférence devrait permettre aux participants d'être mieux armés pour prendre des mesures dans leur parlement pour promouvoir la participation effective des minorités et des peuples autochtones aux décisions. Les participants auront une meilleure connaissance du sujet. Ils auront reçu des informations d'autres pays qui pourraient s'appliquer à leur propre cas, en particulier pour ce qui est des bonnes pratiques en matière de législation et de mise en œuvre, et auront échangé sur les moyens d'action possibles.

Ils souhaiteront peut-être adopter un document final pour résumer les principales idées de la Conférence, ainsi que pour s'engager à agir.

Participants

L'UIP attend environ 250 parlementaires :

- parlementaires estimant appartenir à une minorité ou un groupe autochtone;
- membres de commissions parlementaires traitant de questions en rapport avec le thème de la Conférence, en particulier les commissions des droits de l'homme, des questions relatives aux minorités et aux peuples autochtones et commissions des affaires constitutionnelles, législatives et électorales.

Modalités

La conférence se tiendra à Tuxtla Gutiérrez, au Chiapas (Mexique), du 31 octobre au 3 novembre 2010.

Elle sera organisée conjointement par l'Union interparlementaire, le Congrès mexicain et le Gouvernement du Chiapas, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Experte indépendante des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités et Minority Rights Group International.

L'interprétation sera assurée en anglais, espagnol et français.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre du projet UIP-PNUD intitulé « Pour des parlements inclusifs : Représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement » (<http://www.ipu.org/dem-f/minorities/overview.htm>), financé par l'Agence canadienne de développement international.

¹ http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/minority/docs/A-HRC-13-25_fr.pdf

² <http://www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/ExpertMechanism/index.htm>